

Au fil de l'actualité

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **56 (1964)**

Heft 1

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dicale et défendent le droit de grève. On ne leur permet pas de lire et d'écrire librement. On les empêche par tous les moyens de développer leur personnalité.

Un tel régime n'a absolument rien de commun avec la démocratie. La seule politique à suivre est celle qui consiste à l'isoler. Pour « notre » Espagne, celle que nous n'oublions pas, il n'existe qu'une seule solution: rendre au peuple les libertés qu'il a perdues et permettre à la nation de forger elle-même son destin. L'organisme politique capable de remplir cette mission est constitué. Le moment est venu de résoudre pacifiquement le problème espagnol. L'Espagne traverse actuellement une des périodes les plus difficiles de son histoire. Il s'agit pour elle d'être ou de ne pas être. Une nation privée de liberté n'est pas une nation.

Que les gouvernements cessent de servir les intérêts du franquisme, qui ne sont et n'ont jamais été ceux de l'Espagne, en se persuadant que le peuple saura, sans effusion de sang, secouer la tyrannie, enraciner la liberté dans le sol hispanique et associer la patrie à l'œuvre de progrès et de solidarité de la démocratie universelle!

Au fil de l'actualité

Par *Claude Roland*

Modernisation de la presse syndicale

Les différentes fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse font un effort méritoire pour améliorer la présentation technique de leur périodique. C'est ainsi par exemple que l'organe de langue allemande de la Fédération suisse des ouvriers du textile et de fabrique se présente sous un nouveau titre: *Gewerkschaft – Textil – Chemie – Papier*, adapté à la nouvelle raison sociale adoptée lors du dernier congrès de cette fédération. L'excellente mise en pages, très aérée, s'harmonise à ce nouveau titre en bleu d'une belle allure typographique. La nouvelle présentation graphique rendra certainement la lecture de cet excellent hebdomadaire syndical plus attrayante encore.

Notons qu'un effort analogue avait déjà été effectué dans l'édition française, rédigée par notre ami Kustermann, sous le titre: *L'Ouvrier de Fabrique Textile – Chimie – Papier*.

De même, *Le Relieur et Cartonier*, organe de la Fédération suisse des ouvriers relieurs et cartoniers, a fait peau neuve. Il se présente en effet au début de janvier sous un nouveau titre illustré, avec une nouvelle mise en pages, où les blancs reposants alternent avec les

différents articles. Cette rénovation entraîne la composition du *Bulletin technique* sur une justification plus étroite, afin de satisfaire aux exigences des PTT en matière d'encartage.

De nouvelles possibilités techniques sont ouvertes ainsi à l'excellent organe syndical et technique de nos amis de la reliure et du cartonnage.

Ce numéro substantiel du 2 janvier annonce la retraite de Charles Wœrler, secrétaire de la Fédération graphique internationale depuis la fusion des trois internationales des arts graphiques, en 1949. Durant quatorze ans, Charles Wœrler se signala non seulement par son activité exemplaire au secrétariat de cette internationale, mais également en qualité de rédacteur très compétent de son luxueux périodique. Il n'a pas seulement mis en évidence sa personnalité syndicale et ses exceptionnelles qualifications professionnelles dans cet organe, mais également son profond humanisme, que les lecteurs du *Relieur et Cartonnier* apprécièrent durant dix ans, alors qu'il cumulait les fonctions de secrétaire central et de rédacteur de l'organisation nationale. Dans l'un et l'autre de ces journaux, appréciés bien au-delà des arts graphiques, Charles Wœrler reproduisait très souvent d'admirables poèmes, excellemment choisis parmi les maîtres français tels que Baudelaire, Rimbaud, Verlaine, etc.

Avec notre ami Fritz Gmür, auquel la *Revue syndicale suisse* a rendu hommage à l'occasion de sa retraite d'un poste analogue de secrétaire de l'Internationale des PTT en automne de l'année dernière, Charles Wœrler fut l'un des trois grands Suisses du syndicalisme international, le troisième, Adolphe Graedel, étant encore en pleine ascension dans la Fédération internationale des métallurgistes, dont le siège est à Genève.

Mais alors que Fritz Gmür poursuit sa bienfaisante activité de secrétaire général de son organisation nationale, c'est la retraite définitive pour notre ami Charles, auquel nous souhaitons un repos et des joies différentes bien méritées. De sa retraite, il continuera certainement encore à faire profiter de sa grande expérience non seulement son Internationale des arts graphiques, mais également le mouvement syndical suisse.

Un nouveau sous-directeur général au BIT

Un communiqué du Bureau international du travail signale que M. Hafiz Abdul Majid (Pakistan) a été désigné en qualité de sous-directeur général du BIT par M. Morse.

M. Majid remplacera dans cette fonction l'excellent M. Raghunath Rao (Inde), qui, pendant plus de trente-deux années, servit l'Organisation internationale du travail avec une conscience et un dévouement exemplaires. Souhaitons que son successeur fasse preuve des mêmes qualités que son prédécesseur, auquel nous souhaitons une

heureuse et paisible retraite dans cette ville de Genève où il a l'intention de rester. Ce qui prouve qu'un humaniste indien a su apprécier le charme de la Ville des Nations et l'urbanité de ses habitants.

*Décalage de production
entre les pays en voie de développement et le reste du monde*

Alors que le produit national brut réel des pays en voie de développement (la Chine continentale exceptée) a augmenté de 70% entre 1948 et 1961, le produit par habitant, évalué en dollars des Etats-Unis 1958, n'a atteint que 135 dollars. Ce chiffre représente un peu plus de 9% de la production totale par habitant, soit 1480 dollars, dans les pays industrialisés (non compris l'URSS et les autres pays de l'Europe orientale).

En 1948, le produit par habitant (en dollars des Etats-Unis 1958) a été de 100 dollars dans les pays en voie de développement et de 1040 dollars dans les pays industrialisés.

Ces données ressortent de l'étude intitulée *L'Expansion de l'Industrie mondiale, 1938-1961*, publiée par le Bureau de statistique des Nations Unies. L'étude fait ressortir toutes ces inégalités, ainsi que les différences de niveau et de structure de l'activité économique dans les pays en voie de développement et dans les pays industrialisés. On y trouve des statistiques sur les tendances constatées dans les activités et la structure du secteur industriel (c'est-à-dire les industries extractives, manufacturières, électriques et les industries du bâtiment), comparé au reste de l'économie, pour près de cent pays dont les niveaux de développement et les institutions économiques diffèrent. La publication comprend des chiffres relatifs à l'Union soviétique et aux autres pays de l'Europe orientale.

L'écart de la production par habitant dans les deux groupes de pays traduit l'augmentation plus rapide de la population dans les pays en voie de développement que dans les pays industrialisés. Bien que, entre 1948 et 1961, la production totale des pays en voie de développement ait augmenté plus que celle des régions industrialisées - 71% contre 68% - cette augmentation a été annihilée par l'accroissement de 30% de la population des pays en voie de développement. Pendant la même période, la population des pays industrialisés n'a augmenté que de 18%. Ainsi, pendant toute la période considérée, il ne s'est produit aucun changement appréciable dans l'écart entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés en ce qui concerne le produit par habitant.

Prévention des accidents

Dans son rapport annuel 1962/1963, le Bureau suisse d'études pour la prévention des accidents (BPA) rappelle qu'il n'est pas un service public officiel, mais une institution privée, financée, d'une part,

par la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents et, d'autre part, par les compagnies privées d'assurance affiliées à la Conférence des directeurs accidents.

Le BPA comprend deux services: l'un s'occupe de problèmes techniques de la circulation, l'autre des relations avec la presse et les usagers.

Dans sa première partie, consacrée à la circulation routière, le rapport rappelle les ordonnances du 5 octobre 1962 sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles, sur les règles de la circulation routière du 13 novembre 1962, ainsi que l'arrêté du Conseil fédéral sur quelques dispositions d'exécution relatives à la loi sur la circulation routière.

La nouvelle ordonnance sur la durée du travail et du repos réduit non seulement les heures de travail, mais assure un minimum de vacances et tend surtout à un meilleur contrôle de l'observation des prescriptions légales sur la durée du travail maxima et la durée de service au volant. Un nouveau carnet de contrôle et l'introduction progressive de tachygraphes sur les véhicules soumis à l'ordonnance faciliteront la surveillance. Le tachygraphe fournira également des indications propres à expliquer certains accidents.

L'ordonnance sur les règles de la circulation routière comprend les prescriptions détaillées relatives aux usagers de la route et les prescriptions sur l'usage des véhicules.

Le Département fédéral de justice et police a édicté une liste des mesures restrictives à observer dans les transports exceptionnels intercantonaux, fixé de nouvelles exigences quant à la construction et à l'équipement des motocyclettes, des véhicules à moteur utilisés pour les examens de conduite, ainsi que des normes relatives aux essais, ou aux véhicules à moteur non conformes à la loi, aux véhicules trop lourds qui franchissent la frontière.

De l'abondante législation cantonale consacrée à la circulation routière, signalons l'ordonnance d'exécution lucernoise relative à la loi sur les routes nationales, les prescriptions zougaises relatives aux places de parcage privées (les propriétaires de nouveaux bâtiments ou d'immeubles subissant de grandes transformations sont tenus de créer des garages ou des places de parcage), le financement des routes dans les Grisons, ainsi que l'ordonnance soleuroise sur la circulation des véhicules à moteur et des cycles. D'autres cantons ont réglé de façon nouvelle l'application de la législation fédérale et complété ou modifié les dispositions relatives aux impôts ou aux taxes sur les véhicules à moteur.

Dans le numéro de septembre 1963, la *Revue syndicale suisse* publia une étude d'Albert Perrenoud consacrée à la nouvelle loi sur la circulation routière, qui traite tout spécialement des règles auxquelles doivent se soumettre les conducteurs de véhicules pour la sécurité des piétons.

Le rapport du BPA énumère les campagnes éducatives organisées dans le pays en 1962 et en 1963. Parmi les actions qui tendent à réduire les accidents d'enfants (152 morts en 1962), cette utile institution a fait suspendre à titre d'essai dans les trams de différentes villes un petit panneau très expressif intitulé: « Evitez cela! »

On pourrait tout aussi bien parler de l'affiche « La route n'est pas une place de jeux », ou le conseil « Marchez à gauche, face au danger », ou même l'essai entrepris en juin 1962 d'un dépliant consacré à la prévention des noyades, rédigé en allemand, en français et en italien, distribué dans deux cents entreprises ayant à leurs services des saisonniers.

Un chapitre spécial est consacré aux utiles patrouilles scolaires, qui contribuent à régler la circulation et à protéger les enfants au sortir des écoles. Des cours d'instruction supplémentaire pour les instituteurs et les instructeurs de la circulation, le recours à la presse, à la radio, à la télévision et même aux actualités cinématographiques constituent autant de moyens d'information judicieux de la population.

Le rapport mentionne également des propositions pour l'assainissement d'endroits dangereux des réseaux routiers cantonaux et communaux.

Quant à la protection des automobilistes, elle n'est pas oubliée. Le rapport traite des pneus d'hiver, des ceintures de sécurité, dont l'usage s'accroît trop lentement si l'on prend en considération le développement des accidents, dont 55 659 en 1962 sont dus à une mauvaise circulation routière, avec un triste bilan de 35 769 personnes blessées et 1393 décédées!

Ces chiffres prouvent la nécessité d'une activité accrue du Bureau suisse d'études pour la prévention des accidents, mais bien davantage encore celle d'une meilleure attention des usagers de la route aussi bien dans les villes qu'à la campagne.

Mentionnons simplement pour mémoire la partie du rapport consacrée aux sports. Dans les sports d'été, la natation et l'alpinisme surtout, il mentionne 154 victimes en 1962, dont 146 perdirent la vie, 4 disparurent et 51 furent blessées.

De même en ce qui concerne la prévention des accidents dans les ménages ou dans l'agriculture, l'action préventive du BPA se révèle fructueuse.

Centre coopératif d'éducation à Jongny

M. A. Rotach a remplacé M. Aldo Dami, atteint par la limite d'âge, à la rédaction du *Coopérateur suisse*.

Comme il advient généralement en pareil cas, ce n'est pas seulement dans le fond que le changement se manifeste, mais aussi dans la forme. Le nouveau attache davantage d'importance que l'ancien

à l'illustration et à l'art typographique. Le numéro du 30 novembre 1963, par exemple, illustre dans toute sa splendeur impressionnante le nouveau Centre Co-op de Jongny sur Vevey, par le texte et par l'image.

Il s'agit là d'une magnifique réalisation qui s'efforce d'allier l'utile à l'agréable. Un vaste ensemble sépare harmonieusement les locaux de travail et le séminaire proprement dit. Au premier étage de l'immeuble du séminaire se trouvent un hall d'entrée, un auditoire, une salle de séance, ainsi qu'un petit bureau; au rez-de-chaussée, une salle de vente pourvue d'un magasin d'exercice et des installations nécessaires à des travaux de présentation de marchandise ou de bricolage. Quant à la maison de vacances modernisée, elle comprend de nouvelles installations culinaires, un salon moderne et la salle à manger considérablement agrandie et rénovée. Cette dernière, grâce à une paroi à soufflet peut être séparée en deux.

D'agréables locaux, spacieux et bien éclairés par la lumière naturelle, des chambres de séjour confortables, des jeux de quilles et de boules, une maison d'employés et bientôt des places de jeux, une piscine, des bungalows et même un camping feront de Jongny une petite cité coopérative vouée aux loisirs, à l'enseignement professionnel, à l'éducation et à la culture.

Notre mouvement syndical, spécialement la Centrale suisse d'éducation ouvrière, ont organisé de nombreux cours dans l'ancien séminaire coopératif de l'Hôtel Victoria à Chexbres. Nous voulons donc espérer que notre parent riche nous accueillera également dans ses nouvelles installations, qui contribuent à embellir encore la belle région du Lavaux.

Publicité et télévision

Dans un communiqué récent, la Semaine suisse donne son accord à l'introduction de la publicité à la télévision. Il est en effet particulièrement difficile de faire face autrement aux besoins financiers qu'entraîne la télévision dans un pays où les émissions se font nécessairement en trois langues.

Il n'est pas concevable d'envisager la solution de ce problème complexe uniquement par l'accroissement de la taxe de concession.

Selon les informations de la Semaine suisse, la constitution d'une société est envisagée qui prendrait à charge la publicité télévisée en Suisse. Elle en déduit fort justement que certaines exigences devraient dès lors être imposées à cette société. Elle devrait d'abord assurer un traitement préférentiel aux entreprises et institutions suisses. Les grandes entreprises et institutions étrangères, ensuite, ne devraient accéder à la télévision de notre pays que sous leur propre origine. La Semaine suisse considère aussi l'aspect sociologique et politique du problème. Elle préconise notamment des

tarifs spéciaux ou de la publicité collective, par exemple sous le couvert d'associations économiques, culturelles ou d'intérêt général, pour obvier au manque de moyens suffisants de petites entreprises.

Ce sont là d'utiles suggestions qui montrent d'ailleurs la complexité du problème de la publicité à la télévision. Cette nouvelle source de revenus permettrait sans aucun doute d'améliorer considérablement les programmes. Mais il est à craindre, d'autre part, qu'elle ouvrira la source à d'innombrables difficultés. C'est pourquoi il convient de veiller à l'égalité des citoyens devant la loi ainsi qu'à l'équilibre entre les grandes puissances financières et les organisations multiples et diverses dont les ressources sont beaucoup plus modestes.

Prorogation du régime financier de la Confédération

Comme il fallait bien s'y attendre, le peuple suisse s'est prononcé par 474 786 voix contre 136 970 en faveur de la prorogation du régime financier de la Confédération lors de la votation fédérale du 8 décembre dernier.

Cette nouvelle législation est d'ailleurs assortie d'allègements fiscaux et même de l'extension des exonérations au titre de la défense nationale. Si le deuxième objectif est particulièrement réjouissant et justifié en cette période de renchérissement inflationniste, la première mesure des allègements financiers est plutôt contestable. Alors que les gros contribuables se croient obligés d'investir sans cesse leur surcroît de bénéfices dans de nouvelles activités et accentuent par conséquent la surchauffe économique, une saine politique commandait d'éponger justement au titre de l'impôt de défense nationale une faible partie du surcroît de ressources des contribuables aisés. Du moins dans la mesure où cela s'est fait jusqu'à maintenant. Une telle politique de sagesse aurait permis d'amortir plus rapidement la dette de la Confédération, qui continue à osciller au niveau de quelque 5 milliards de francs. Ce surcroît de ressources aurait aussi permis à la Confédération d'intervenir plus efficacement encore pour favoriser certaines actions de caractère social, professionnel ou technique.

Au cours de ce double scrutin du 8 décembre, le souverain populaire accepta également à une majorité encore plus impressionnante de 479 987 oui contre 131 644 non l'arrêté fédéral qui introduit dans la Constitution un article 27 *quater* sur les bourses d'études et autres aides financières à l'instruction. Reste maintenant à favoriser résolument la démocratisation des études.

Signalons l'événement assez rare que non seulement des majorités populaires substantielles se sont prononcées en faveur des deux projets, mais l'ensemble des cantons.

Accord paritaire sur les vacances en Belgique

Nos amis belges recourent encore volontiers à la terminologie révolutionnaire du siècle passé pour présenter leurs revendications.

Cela n'empêche pas les fédérations professionnelles ou industrielles de ce pays de passer des conventions collectives de travail avec leur partenaire patronal, comme cela se fait chez nous.

En ce qui concerne la négociation collective, nos amis belges nous devancent même sur le plan des accords paritaires entre associations centrales d'employeurs et de travailleurs, qui englobent l'ensemble de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

Un accord paritaire du 12 décembre 1963 concernant l'octroi d'une troisième semaine de vacances vient d'être passé en effet dans ce pays entre la Fédération des industries, la Fédération des entreprises non industrielles et le Comité de coordination des organisations interprofessionnelles de classe moyenne, d'une part, et la Fédération générale du travail (affiliée à la CISL), la Confédération des syndicats chrétiens et la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique, d'autre part.

En vertu de cet accord, les travailleurs salariés bénéficieront à partir de 1965 de trois semaines de vacances pour lesquelles sera accordé un pécule couvrant cinq semaines, suivant des modalités nettement déterminées dans une annexe.

Dès 1964, les travailleurs bénéficieront d'une demi-semaine de vacances supplémentaire.

Dès l'entrée en vigueur de l'accord, tous les travailleurs bénéficieront sans distinction de trois semaines de vacances et toucheront leur salaire pour cinq semaines. C'est ce que les Belges appellent le double pécule, c'est-à-dire le double salaire, payé pour deux semaines seulement, mais qui permet aux travailleurs de bénéficier vraiment d'une détente à l'extérieur, du fait de cette allocation spéciale bienvenue.

Comme chez nous, la législation est en retard. Elle accorde deux semaines aux travailleurs adultes et trois semaines aux jeunes travailleurs jusqu'à 18 ans.

Il est donc particulièrement réjouissant de constater que les grandes centrales syndicales nationales de Belgique, fort attachées à une terminologie désuète, réussissent à dépasser d'un commun accord le stade législatif au bénéfice de l'ensemble des travailleurs.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois. Si nos souvenirs sont exacts, un accord analogue avait introduit par libre entente entre associations centrales d'employeurs et de travailleurs la semaine de 45 heures dans l'industrie.

L'Union syndicale suisse, on s'en souvient, s'était efforcée d'aller dans la même voie que nos amis belges et que les grandes associations centrales d'Autriche. Nos associations centrales d'employeurs, dans

leurs déclarations verbales ou écrites, donnent volontiers la priorité aux accords contractuels sur la législation. Il ne leur a pas été possible, pourtant, d'arriver à une entente, pour la bonne raison que leurs pouvoirs ne leur permettaient pas de garantir l'application de la semaine de 45 heures dans l'industrie suisse. Les fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse durent mener chacune en particulier des pourparlers pour arriver successivement à ce résultat, suivant le mot d'ordre de la Commission syndicale suisse de 1955.

En Belgique aussi, ce sera aux fédérations que la responsabilité de la mise en application de l'accord incombera. En l'occurrence, il s'agira d'une pure question technique facile à régler sur la base de l'accord général que nous venons de mentionner, passé librement entre les associations centrales d'employeurs et de travailleurs.

A lire et à entendre nos partenaires patronaux, il semblerait qu'en notre pays la convention paritaire est le *nec plus ultra*. Leur politique, hélas, trop souvent contredit ces intentions.

S'ils voulaient bien s'inspirer de l'exemple concluant donné par les Belges, leurs actes s'accorderaient aux paroles.

Un penseur disparaît

Avec tristesse, syndicalistes, coopérateurs et socialistes ont appris le décès de Lucien de Dardel, décédé à l'âge de 60 ans dans sa retraite pulliérane. Nous le savions atteint dans sa santé. Il avait dû abandonner il y a quelques années la rédaction de la *Sentinelle*, à laquelle il donna durant quelques années une haute tenue non seulement politique et sociale, mais littéraire aussi.

Venu du libéralisme, dont son père fut une des figures de proue dans le pays de Neuchâtel, il s'était fait une place à part dans un parti ouvrier où l'on se méfie assez volontiers des intellectuels. Pas toujours à tort, bien entendu!

Lucien de Dardel fut certainement un grand journaliste. D'abord correspondant de Berne à la *Suisse libérale* de Neuchâtel, il passa au grand quotidien français *Paris-Soir*, aujourd'hui disparu, puis à la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, avant d'assumer la fonction de rédacteur en chef de *Curieux* de 1938 à 1944. Il abandonna ce curieux périodique pour prendre la tête de *Servir*, hebdomadaire coopératif qui fit de brillants débuts, puis s'étiola peu à peu dans des jeux d'esprit inaccessibles au commun des lecteurs. Il précéda notre ami Descoëdres à la rédaction de la *Coopération*, lui donna, paraît-il, sa nouvelle formule illustrée toujours valable. Mais c'est encore à la *Sentinelle* qu'il révéla au grand public la richesse exceptionnelle de sa personnalité irradiante. Nous fûmes de ceux qui apprécèrent constamment ses critiques littéraires ou artistiques, son sens social, ses chroniques pleines d'humanité signées Damien et surtout la col-

laboration bénévole et constante qu'il accorda à notre mouvement syndical.

Un ami discret, mais sûr disparaît avec Lucien de Dardel, dont la vaste culture s'accommodait d'un solide bon sens populaire et d'un bel idéal.

I Diritti del Lavoro

Signalons encore le nouveau départ fracassant de l'hebdomadaire syndical du canton du Tessin *I Diritti del Lavoro*, organe commun de la VPOD, de la Fédération suisse des relieurs et de la FCTA, rédigé dans la langue de Dante.

Domage que la nouvelle formule verse dans le gigantisme. Un format qui sort des normes usuelles, ce n'est pas très pratique pour les archives de nos organisations syndicales. Une certaine rationalisation serait souhaitable en ce domaine également. Quant au titre, il apparaît sous des allures massives et sans grâce.

Il est vrai que l'inconvénient du gigantisme offre des possibilités nouvelles de mise en pages sur six colonnes. Nous suggérerions volontiers à nos amis tessinois de recourir aux services d'un graphiste de qualité, ou même à ceux des apprentis typographes du canton, sous les auspices des cours professionnels, afin de vêtir mieux l'excellente matière reproduite dans les six pages substantielles de ce premier numéro.

Trois clichés illustrent ce numéro. Le premier nous offre l'image du nouveau président de la Confédération, l'honorable conseiller fédéral von Moos, chef du Département de justice et police. Le second reproduit l'image de Paul VI, vicaire volant, entouré d'un de ses collègues orthodoxes, lors de son dernier voyage en terre sainte. Enfin, le portrait du directeur général de la Télévision suisse, M. Edouard Haas. Souhaitons qu'en matière d'illustrations une collaboration s'engage avec les hebdomadaires syndicaux de langue française ou allemande, qui accordent à ce mode d'expression l'importance qu'il mérite. Cela permettra de varier heureusement l'illustration.

C'est évidemment une question de moyen. La collaboration rend les investissements plus rentables.

Il semble enfin que notre valeureux confrère *Il Ferroviere*, rédigé avec compétence depuis si longtemps par Emilio Agostinetti, inspiré également des nouvelles possibilités typographiques, équilibre davantage les noirs et blancs avec la substantifique moelle chère à Rabelais. L'impression elle-même paraît beaucoup plus assurée. Hélas! nous continuons à recevoir cette feuille printanière avec le faux pli habituel en page de l'intérieur. Il devrait pourtant être possible d'éliminer ce défaut technique qui persiste depuis si longtemps.